

PAR COURRIEL

Le 9 septembre 2025

N/Réf. : AI25_000010

Objet : Réponse à votre demande d'accès à l'information

La présente lettre a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information datée du 21 juillet 2025.

Vous trouverez, ci-joint, les notes transmises par la Société du Plan Nord, entre le 16 et le 23 juin 2025, concernant la situation de l'accès à l'eau dans la communauté de Puvirnituq:

- Courriel transmis à la Corporation Makivik le 19 juin 2025;
- Courriel transmis au ministère des Ressources naturelles et des Forêts le 23 juin.

À noter que la pièce jointe à ces courriels contient des renseignements personnels et des informations de nature financière ou stratégique appartenant à un tiers, lesquelles ont été caviardées conformément aux articles 14, 23 et 25 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels*.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions de recevoir, l'expression de nos sentiments distingués.

[Original signé]

Brigitte Boulianne
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements
personnels

p. j. 2